Mondialisation
Un modèle « anglo-américain » de l'organisation ?

Section 1 : De la mondialisation

Si, avec la mondialisation, on se pose la question de savoir s'il s'agit d'une métaphore, alors, comme toute métaphore, il s'agit de savoir à quoi la notion se substitue. Ne serait-ce pas la remise en question de la souveraineté de l'Etat-nation, où territoire géographique et territoire institutionnel de la souveraineté sont confondus. Rappelons que la souveraineté s'exprime par l'expression d'une autorité au travers d'instruments formels de gouvernement et venant produire une régulation *a priori* et indiscutable. A ce moment-là, la mondialisation pourrait être considérée comme une version floue de la privatisation.

De la souveraineté

Cette crise de la souveraineté de l'Etat-nation est en effet une des caractéristiques du « moment libéral »[1] dont la déterritorialisation suscite, en réponse, quatre acceptions de la souveraineté, outre celle qui subsiste pour l'Etat-nation, deux économiques, une politique et une à la fois politique et territoriale au sens géographique du terme :

- la *CorporateGovernance* constitue la forme codifiée de la souveraineté dans le cadre d'un territoire économique, celui de la grande entreprise, matérialisation d'une inter-régulation venant en quelque sorte confondre droit de propriété et souveraineté,
- la « gouvernance des marchés » constitue une forme non codifiée de la souveraineté et donc plus émergente dans le cadre d'un autre territoire économique, celui des marchés financiers, matérialisation d'une autorégulation *a posteriori*,
- la gouvernance comprise au sens large constitue la forme de la souveraineté dans le cadre d'un territoire politique « nouveau », celui de la supranationalité, c'est-à-dire celui d'institutions politiques telles que l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'OCDE qui bénéficient d'une délégation de souveraineté non contrôlée démocratiquement par les Etats (matérialisation d'une inter-régulation d'ordre politique),
- mais aussi celle de l'infra-nationalité avec des « régions » qui ne correspondent d'ailleurs pas forcément à des régions administratives (le territoire « Seine – Nord », par exemple) lieu d'une autorégulation. La souveraineté inhérente aux « infra-territoires » peut être reliée à la notion de « localisme » pour ce qui est de son inscription géographique et à celle de *cluster*ou d'écosystème d'affaires pour ce qui relève de sa dimension socio-économique, d'où l'importance accordée à la connectivité et au réseau ; la double dimension de l'ethnicité et de l'authenticité d'une part, de l'expertise et de la connectivité d'autre part, sont sans doute ce qui marque le plus la construction sociale et politique de l'« infra-territoire ».

A une souveraineté partielle et partiale des grandes entreprises correspond une souveraineté des marchés qui s'ajoutent à une souveraineté des territoires politiques supra ou infra nationaux, puisqu'ils bénéficient également d'une délégation de souveraineté tout aussi peu contrôlée démocratiquement. Ces quatre « nouveaux » niveaux de souveraineté se situent en tension les uns par rapport aux autres, mais aussi en tension avec la souveraineté résiduelle de l'Etat-nation. A ce titre, il faut d'ailleurs souligner la différence

[1] Y. Pesqueux, *Gouvernance et privatisation*, PUF, Paris, 2007

qui existe entre l'Etat-nation européen (l'Europe est le lieu de naissance de la notion d'Etat-nation) et l'Etat-nation américain dont la nature diffère des précédents. En effet, du fait de sa taille continentale et de sa puissance politique, l'Etat-nation américain se confronte différemment à la crise de l'Etat-nation etaux autres pôles de souveraineté. On peut d'ailleurs penser qu'il en va de même de puissances continentales émergentes telles que l'Inde ou la Chine. Les implications de la supra nationalité et de l'infra nationalité y sont autres et la souveraineté de l'Etat-nation de dimension continentale peut également récupérer, au regard de ses intérêts, une partie des souverainetés déléguées aux territoires économiques. C'est sans doute de là que vient l'impression, qu'avec la mondialisation, il s'agirait d'une forme d'extension de l'américanisation.

La crise de l'Etat-nation européen est en effet spécifique dans la mesure où opère une forme de renouvellement de la critique d'H. Arendt[2] qui note le vice congénital des Etats-nation européens créés après la Première Guerre Mondiale du fait de l'existence de minorités nationales importantes dans certains d'entre eux (les Hongrois en Roumanie, par exemple), situation répétée lors de la décolonisation et de l'effondrement du « bloc Est ». C'est en effet avec cela que l'acception politique, sociale et *in fine* ethnique de l'Etat-nation a été remise en cause, compte tenu de l'existence de groupes de populations immigrées dans les Etats-nation d'Europe de l'Ouest. Cette crise-là s'ajoute donc à la précédente avec la tension qui opère aujourd'hui entre ce pôle de souveraineté-là et les « nouveaux » pôles de souveraineté. Cette critique a connu une nouvelle actualité après la Deuxième Guerre Mondiale au moment de la définition des Etats issus de la décolonisation sous le prisme de l'Etat-nation. Ces héritages coloniaux marquent profondément la question de la mondialisation avec l'émergence, d'un point de vue supranational, de zones fondées par le regroupement d'Etats (de l'Union Européenne à la CEDEAO – Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

L'ensemble de ces tensions conduit d'une souveraineté de l'indépendance à une souveraineté de l'interdépendance voire de la dépendance, d'où l'actualité corrélative de la dérégulation (venant exprimer la tension entre les pôles économiques et politiques de la souveraineté) et de la gouvernance (qui qualifie les tensions liées à l'interdépendance entre ces différents pôles). Cette souveraineté de l'interdépendance peut se définir comme la capacité à ne pouvoir émettre quelque chose que compte tenu des autres pôles, d'où la légitimité accordée alors à la *soft law*(celle des normes d'origine économiques) par rapport à la *hard law* (celle de l'Etat-nation et de sa puissance publique). On pourrait encore la qualifier de souveraineté de la négociation, c'est-à-dire d'une situation où la légitimité du pôle n'est pas questionnée alors que le contenu de souveraineté qu'il émet se trouve entrer en interaction avec leslogiques émises par les autres pôles. La gouvernance dont il est question peut alors être présentée comme une machinerie de négociation, d'où l'importance accordée à la délibération. Les conséquences sont tout aussi importantes en termes de citoyenneté. Suivant le territoire institutionnel auquel on se réfère et compte tenu du flou de la territorialisation, on est alors amené à parler de « citoyenneté nomade » au lieu et place de la « puissance publique ».

Ceci étant, ce qui émerge après les crises financières de la fin de la décennie 2000-2010 est une évolution de ce qui a été qualifié plus haut de souveraineté émergente des marchés financiers. Il est en effet important de prendre en compte le poids croissant (majeur aujourd'hui ?) des fonds souverains. Plusieurs remarques doivent être faites à ce sujet. Les fonds souverains construisent des portefeuilles de placements dans la perspective de conserver du pouvoir d'achat à très long terme dans une logique de solidarité entre les générations. Deux logiques traversent leur structuration : les attendus d'une gestion perpétuelle (ce qui éloigne leurs logiques de celles qui prévaut classiquement en matière de placements financiers – l'optimisation « à court terme » laisse la place à une forme de

[2] H. Arendt, *Le système totalitaire*, Seuil, collection « Points politique », Paris, 1972 (Ed. originale 1951)

wealthmanagement « à long terme ») au regard de l'émergence d'une « classe moyenne mondiale » et le lien entre la gouvernance des fonds souverains et l'expression de la souveraineté de l'Etat nation. Les conséquences en sont majeures : une gestion « protectrice » faisant une place importante aux bons du trésor publics (de 1/3 à 40% du total des placements) afin de financer les investissements publics et des enjeux corrélatifs en matière de gouvernance (transparence et *accountability, public watching* oblige, aussi bien celui des peuples des Etats qui développent des fonds souverains que celui des peuples où les fonds souverains opèrent des investissements). Les fonds souverains étant confrontés à une gestion perpétuelle dans une logique d'équité inter-générations, les enjeux spéculatifs disparaissent pour deux aspects : éviter la *Dutchdisease* et participer au financement des enjeux à long terme de demain – ceux d'une urbanisation révisée, ceux des infrastructures, ceux des logiques environnementales et énergétiques. L'émergence et le poids croissant des fonds souverains est donc corrélative, par effet de composition, d'un accroissement du poids de la souveraineté issue de l'Etat-nation et d'une dé-globalisation financière assortis d'un poids croissant à la construction supranationale d'ensembles régionaux et d'une modification des attendus de la *Corporategovernance.*

C'est d'ailleurs en cela que la mondialisation est fondamentalement liée à la privatisation dont on rappellera qu'il s'agit d'un processus par lequel les normes privées sont rendues publiques indépendamment de leur représentativité, par différence avec la puissance publique. La privatisation se dispense, au nom de la légitimité, de la mise à l'épreuve aux attendus de la démocratie représentative, d'où ses liens avec la souveraineté. Elle procède par un double empiètement, celui de la sphère privée sur la sphère publique (une supra-privatisation en quelque sorte), processus qui se matérialise par la légitimité accordée à l'efficience dans la sphère publique et donc à un processus de privatisation de cette sphère publique, et celui de la sphère privée sur la vie intime (une infra-privatisation en quelque sorte que l'on retrouve à l'œuvre avec la référence au territoire infra national), processus qui se matérialise par l'intrusion des catégories économiques sur la vie privée.

La mondialisation n'est donc pas la seule dévalorisation de l'Etat-nation comme pôle d'identification politique majeur, mais la prise en compte des interactions qui opèrent aujourd'hui entre les niveaux nationaux de la vie politique, sociale, culturelle et économique et des acteurs globaux possédant des degrés variables d'influence (entreprises multinationales, organisations non gouvernementales, médias, etc.).

La remise en question de la souveraineté du territoire de l'Etat-nation a des conséquences importantes sur la substance de la souveraineté des « nouveaux » territoires, principalement sur la nature de la communauté qui en découle. Rappelons que la communauté constituée autour de l'Etat-nation se caractérise par deux aspects : un versant lié à l'identification (la nation est le lieu majeur de l'identification citoyenne) et un second versant lié à la solidarité (qui s'est caractérisée par le développement de l'Etat-providence ou encore de ce que R. Castel[3] qualifie de « propriété sociale », pendant de la propriété privée pour les classes sociales qui en sont dépourvues. Les « nouveaux » territoires proposent un autre contenu à ces deux aspects d'identité et de solidarité. Pour ce qui concerne l'identification (sauf pour l'infra territoire géographique ou pour le territoire communautarien qui deviennent des lieux rétrécis de l'identification « positive »), les « nouveaux » territoires conduisent à une vision affaissée de l'identification, comme si le lieu d'identification positive qu'était l'Etat-nation n'était plus nécessaire et / ou suffisant. La référence à la mondialisation en est révélatrice avec, par exemple, la figure d'un « client du monde » qui se substitue au cosmopolitisme de celle du « citoyen du monde », avec par exemple celle de l'entreprise multinationale nulle part étrangère. Pour ce qui concerne la solidarité, l'« utopie assurancielle », d'ordre mercantile, est

[3] R. Castel, *L'insécurité sociale*, Seuil, collection « La république des idées », Paris, 2003

considérée comme pouvant se substituer aux aspects politique de la solidarité. Pas étonnant alors que fleurisse l'identification communautariste sur la base deprimordialismes (race, genre, âge, religion, mœurs). Rappelons que, comme le souligne U. Beck[4], le cosmopolitisme est à la fois pré-national et post-national. Dans un projet de gommage des différences. Il se distingue à la fois du « différentialisme » et du nationalisme en prônant un universalisme à la fois substantiel (plaidoyer en faveur de l'égalité de valeur entre soi et les autres) et procédural (mise en place de règles dans le traitement de l'altérité). Il se différencie aussi du multiculturalismecommunautarien. La mondialisation relève plus de la cosmopolitisation (cf. la référence à des problèmes globaux) que du cosmopolitisme dont la référence est Kant à partie de son texte intitulé *Vers la paix perpétuelle*[5] dans lequel il souligne, par exemple, l'importance de l'hospitalité comme « droit d'un étranger de ne pas être traité d'une façon hostile par celui dont il foule le sol ».

Si l'on s'intéresse plus précisément au territoire institutionnel qu'est devenue l'entreprise, la question de sa souveraineté principalement d'inspiration juridique (la *CorporateGovernance*) s'est trouvée dépassée par les logiques de l'externalisation conduisant à la gouvernance organisationnelle qui acte la dissociation entre son périmètre juridique, son périmètre économique et son périmètre social. En effet, l'externalisation conduit à des conséquences organisationnelles en termes de stratégie (qui vaut alors pour le périmètre économique de l'entreprise et non plus seulement pour son périmètre juridique) et en termes de technostructure (une partie de la technostructure se trouve aussi externalisée avec le recours à des consultants et experts multiples, etc.). On parle ainsi d'« entreprise étendue ». Il est facile d'illustrer cela en rappelant combien le périmètre économique d'une entreprise multinationale se trouve être différent de son périmètre juridique et social dans la mesure où les sous-traitants sont « de » l'entreprise donneuse d'ouvrage. Cette perspective constitue un des aspects de la mondialisation dans le sens d'une inscription organisationnelle de l'ordre du général. Mais il faut également souligner l'inscription géographique de l'externalisation. On parle alors de mondialisation *stricto sensu* puisqu'il s'agit de reconnaître que l'activité d'entreprise s'exprime dans le cadre d'un espace géographique des marchés qui diffère de l'espace géographique des nations.

Si l'on revient à la dimension politique, l'infra-territoire est une forme de révision démocratique, produit du « moment libéral » considéré comme une période d'affaissement du contrôle démocratique (par évitement de la mise à l'épreuve de la représentativité) au nom de la légitimité d'une expertise de proximité (un despotisme éclairé) sur un substrat utilitaro-pragmatique. Rappelons brièvement que l'utilitarisme est une doctrine philosophique qui s'est développée en Angleterre durant la première moitié du XIX° et qui fait de l'utilité le critère de vérité. Pour sa part, le pragmatisme est une doctrine philosophique qui s'est développée aux Etats-Unis pendant la première moitié du XX° siècle, doctrine faisant de la réussite le critère de vérité. Le mélange des deux dans la dimension politique du « moment libéral » réduit ce critère de vérité à la dimension de la réussite matérielle. Le territoire construit un tressage entre un tolérantisme (l'indifférence à la différence), une conception communaliste de la propriété (celle qui vaut sur le territoire), un communautarisme dont l'ethnicité est construite au regard d'un concentré de primordialismes, un localisme, le tout éclairé par les catégories du républicanisme civique par référence à l'honnêteté. L'honnêteté devient le critère de référence, d'autant que la proximité qui prévaut au sein du territoire rend la triche d'autant plus difficile. Mais rappelons la difficulté de construire une théorie de l'honnêteté en dehors d'un cadre sentimentaliste. En tous les cas, l'infra territoire contribuelui aussi au laminage de l'Etat-nation. La révision démocratique dont il est question se joue sur la base de la mise en

[4] U. Beck, « La condition cosmopolite » *in* M. Wieviorka& A. Debarle& J. Ohana (Eds.), *Les sciences sociales en mutation*, Editions Sciences Humaines, Paris, 2007, p. 223-236

[5] E. Kant, *Vers la paix perpétuelle*, Hatier poche, collection « philosophie », Paris 2007 (Ed. originale 1795)

place d'une gouvernance *ad hoc* dans un univers politique réticulé où, finalement, les Hommes ne naissent plus libres et égaux en droit. Au despotisme éclairé de l'infra territoire correspond son fondement inégalitaire compensé par une référence molle à l'équité. Le territoire est aussi un des lieux où va prospérer le managérialisme sur la base d'une idéologie projective.

La discussion du thème de la dimension internationale de l'activité d'entreprise vient aujourd'hui questionner celui de la culture dans sa dimension de culture nationale. A une époque où, dans l'entreprise et dans la société, on met en avant le poncif de la « glocalisation » - réfléchir globalement et agir localement - il est temps de plutôt questionner l'irréductible antagonisme entre les valeurs de l'espace géographique des marchés et celles de l'espace géographique des nations. Le résultat du poids de l'activité des entreprises multinationales tend en effet à faire du marché mondial un marché privé où les normes qu'elles proposent (imposent ?) tendent à fonder un véritable mode de gouvernement, conduisant ainsi au passage du « local – général », éléments propres à qualifier l'activité d'entreprise au « particulier – universel », éléments propres à qualifier la compréhension politique des sociétés.

Ce passage est recouvert du terme de « mondialisation » qui tend à faire confondre globalisme et cosmopolitisme, cosmopolitisme considéré comme un cosmopolitisme mercantile car construit dans le sens des intérêts des directions de ces entreprises. Et pourtant, l'entreprise multinationale ne peut être comme cela archétypique de l'institution universelle fondatrice d'une culture universelle. Son action pose la question plus générale d'une mondialisation comme lieu de convergence ou de divergences des cultures. Et d'ailleurs, le constat du développement des communautarismes sur la base de la référence à des groupes (et non plus des sociétés) dont l'argument culturel sert de référence tendrait à se constituer en dualité de l'internationalisation de l'activité économique dont le monde serait la référence (et non plus les sociétés). Mondialisation et communautarisme dans leur projet de déterritorialisation des référents vont donc ainsi de pair dans une logique de déclassement de la société et de son inscription géographique et politique comme point de référence.

Rappelons que la mondialisation est un fait qui marque le XX° siècle et pas seulement sous son acception actuelle. N'y a-t-il pas eu deux guerres mondiales durant ce siècle. Et sans doute la mondialisation dans sa forme actuelle hérite t-elle plus qu'il n'y paraît de cela !

Rappelons qu'au sens strict du terme, la mondialisation, c'est « être au monde » et que la notion recouvre bien l'idée de rassemblement. Mais le retour sur le terme américain de *globalization* contient en plus les idées d'absence de finalité, d'illimité, d'instable et d'abstrait. Le terme recouvre à la fois l'idée de général et de mondial, la combinaison des deux valant alors « universel ».

Le problème de la mondialisation portée par l'activité économique, particulièrement celle des entreprises multinationales, est de confronter le modèle généraliste de l'organisation des entreprises dans sa vocation à uniformiser les pratiques de gestion et, par extension, celles des organisations vues comme des entités devant se gouverner par référence aux instruments développés dans les entreprises - et les pratiques sociales liées à l'existence de contextes culturels différents suivant les pays. Or le projet universaliste des méthodes de gestion pose problème dans la mesure où il induit la généralisation d'une idéologie politique de type gestionnaire, le managérialisme, venant déclasser les institutions du politique proprement dit dans un univers de pensée finalement totalitaire, celui de la « pensée unique ». La « pensée unique » est liée au fait que l'on ne pourrait pas faire autrement et, par extension, que l'on ne pourrait même pas penser autrement que conformément aux catégories de la gestion de l'entreprise. Peut-on confondre aussi facilement internationalisation des capitaux,

multinationalisation des entreprises, mondialisation et avènement d'une société globalequalifiée de multiculturelle pour lui conserver un aspect démocratique en n'utilisant pas le terme peut être plus approprié qui se cache derrière et qui est le terme de « multiethnique » ? Par ailleurs, les développements actuels de la mondialisation qui passent par une remise en cause continuelledes périmètres des entreprises sont-ils en même temps le signe de la crise du concept de culture organisationnelle ? Que signifie donc encore en effet l'idée même d'une culture d'entreprise quand leur périmètre varie aussi considérablement depuis la multiplication des opérations de « fusion – acquisition » ? Les cultures des groupes qui s'y retrouvent peuvent-elles alors tenir lieu de référent ?

Il faut tout d'abord souligner les ambiguïtés de frontière entre multiculturalisme, pluralisme diversité culturelle (la liberté culturelle, dirait A. Sen[6]). Le multiculturalisme est un projet d'ordre politique qui formalise l'utopie de voir vivre en harmonie des groupes ou des individus issus de cultures différentes dans une perspective fusionnelle à terme (le *melting pot*). Le multiculturalisme est aujourd'hui un projet politique officiel du gouvernement canadien, ce qui semble légitime dans une perspective politique de fondation d'un *melting pot*. Mais c'est aussi un projet politique implicite et impérial des dirigeants des entreprises multinationales. Le multiculturalisme dans les représentations qui fondent actuellement l'évidence de la mondialisation est donc le projet du *melting pot* proposé (imposé ?) au monde par les dirigeants des entreprises multinationales pour des raisons mercantiles. Dans la version issue de la philosophie politique contemporaine, le multiculturalisme est un *mix* de tolérance, de tolérantisme et de communautarisme qui trouve sa concrétisation dans l'affirmation de la légitimité accordée à la diversité. Le pluralisme est une notion liée à l'Etat républicain et se fonde sur la notion de citoyenneté, référence absente avec le multiculturalisme et la diversité.

Mondialisation, multiculturalisme et diversité

C'est ainsi que H. Hannoun[7] questionne l'intégration des cultures en mettant en dualité le projet assimilationniste de la mondialisation et le multiculturalisme communautarien qui est de nature différencialiste dans la mesure où il juxtapose des mono-culturalismes. A. Sen note d'ailleurs l'existence de deux dérives, celle liée au conservatisme culturel et qui vient entraver la liberté culturelle des membres d'une communauté vis-à-vis de celle-ci et celle de la réduction des critères identitaires à la seule religion (ou à la religion combinée à la race), réduction qui est trop courante aujourd'hui. A ce titre d'ailleurs, « assimilationnisme » d'une part et « différencialisme » d'autre part se construisent en dualité. Prenant acte de la substance inévitablement pluriculturelle du corps social contemporain, H. Hannoun offre de la culture une définition à partir de trois composantes : technologique, rituelle et mythique. Rappelons que le « différencialisme » repose sur la valeur accordée à la différence (au nom d'un « principe de différence »), valeur qui vient fonder la primauté de la liberté sur celle de l'égalité et qui fonde la légitimité des droits correspondants. Le « principe de différence » fonde alors la référence à une conception de la justice comme équité, référence que l'on retrouve dans les raisonnements politiques néo-libéraux[8] en termes de « droits positifs » et l'entrée en politique des perspectives culturalistes qui viennent fonder les différences et leur justification. C'est la tension « citoyenneté – identité » qui va fonder la différence entre le multiculturalisme et le communautarisme, le multiculturalisme se construisant sur la primauté accordée à la citoyenneté alors que le communautarisme se construit sur la primauté accordée à l'identité.

[6] A. Sen, « Le multiculturalisme doit servir la liberté », *Le Monde*, 30/08/2006
[7] H. Hannoun, *L'intégration des cultures*, L'Harmattan, Paris 2004
[8] M. Sandel, *Le libéralisme et les limites de la justice*, PUF, Paris, 1998

C'est l'accroissement des mobilités des populations qui marque, à ses yeux, la question de la pluralité culturelle aujourd'hui. Il construit un modèle dialectique de l'intégration sur la base d'un antagonisme entre les catégories d'une « société naturelle » (celle de la raison du plus fort, par référence au « principe de liberté » appliqué à l'expression des intérêts de groupes indépendamment de leur représentativité, c'est-à-dire, par exemple, celle des entreprises multinationales dont l'expression est centrée sur une société naturelle construite sur des bases économiques) et celles d'une « société humaine » (société de droit d'ordre politique considérée comme une expression volontaire vers des objectifs de solidarité, de recherche de la paix, de la fraternité, etc., expression du « principe d'égalité » compte tenu de la représentativité des groupes). La pluri-culturalité des sociétés d'aujourd'hui se caractériserait par la primauté relative des relations de force sur les relations de droit, d'où la légitimité de la norme (auto-édiction par un groupe indépendamment de sa représentativité) sur la loi. Elle déboucherait sur le projet d'une intégration par assimilation, situation où la culture dominée aurait vocation à devenir semblable à la culture dominante au nom d'un dénominateur commun qu'est la culture de masse et non pas le territoire géographique. Malgré son ancrage dans le champ lexical du territoire, la mondialisation n'en est pas vraiment un ou plutôt tout lui sert de territoire. Ce projet assimilationniste est construit sur la base d'un argument évolutionniste qui va dans le sens de la contrainte inhérente à la « société naturelle » au nom d'une irréversibilité de la consommation de masse. Mais cette assimilation signifie aussi appauvrissement culturel de la culture dominante comme de la culture dominée. La culture dominante se prive ainsi de la fécondité de la culture qu'elle assimile de même que, pour l'assimiler, elle doit nécessairement se simplifier. L'assimilation susciterait également le communautarisme comme réaction, communautarisme étant vu comme l'auto-exclusion effectuée par un groupe minoritaire qui s'« oppose pour se poser ». A la métaphore de la jungle (pour la « société de nature »), répondrait celle du zoo, pour le communautarisme (« à chacun sa cage ! »). Dans le communautarisme, l'« effet système » entre les groupes culturels ne joue plus du fait de l'isolement des groupes concernés qui tendent alors à valoriser des réflexes organiques. L'adhésion affective et la coutume se substituent à l'adhésion par raison dont l'expression conceptuelle privilégiée repose sur les concepts de « contrat social » et d'« opinion publique ».

En effet, les liens identité culturelle et intégration sociale posent la question d'une forme de persévérance dans l'être car l'identité est une forme d'affirmation de soi comme un « autre de l'autre », avec une forme de continuité dans le temps. Au plan méthodologique, la détermination identitaire suppose une identification par négation (être ce que l'on est, est aussi indiquer ce que l'on n'est pas). Au plan anthropologique, l'identité ouvre le jeu de l'identique et du différent. C'est d'ailleurs à ce titre que J. Ellul[9] signale que les deux (ou trois) notions d'Islam et de judéochristianisme sont le plus souvent utilisées à mauvais escient dans une perspective assimilationniste pour rapprocher théologiquement les religions juive, chrétienne et musulmane au nom d'un universalisme qui mérite d'être discuté.

L'intégrisme est la manifestation paroxysmique de l'identité. Soulignons, avant de parler plus tard d'intégration, la menace que l'intégrisme fait porter à l'intégrité (qui peut alors être vue comme la mise à l'épreuve des principes et des valeurs dans le temps). Il en va de même avec l'intégration puisqu'il s'agit de se positionner contre. L'intégrisme, c'est poser le principe de l'unicité de la vérité et l'existence d'une logique binaire elle-même fondatrice d'un jugement binaire (négation du pluralisme de la vérité, de la relativité du jugement, de l'évolution de la pensée). La logique binaire qui marque l'intégrisme conduit alors à l'isolement et à l'agressivité face aux contradicteurs. Idéologie et intégrisme sont proches et se fécondent l'une l'autre. L'intégrisme, tout comme l'idéologie, est simplification et incantation et conduit

[9] J. Ellul, *Islam et judéo-christianisme – les trois piliers du conformisme*, PUF, collection « Intervention philosophique », Paris, 2004

à distinguer entre des facteurs amis et des facteurs ennemis. Et l'on retrouve là les rapports antagonistes entre l'intégrisme et l'intégrité, mais lue cette fois sous le prisme de l'honnêteté. Elles conduisent toutes deux à la pensée unique. L'intégrisme repose sur des aspects sociaux d'« appropriation – expropriation » que l'on retrouve dans l'assimilation dans sa référence à la force, des aspects anthropologiques par l'exacerbation xénophobe de tout ce qui diffère de soi, l'autre devenant le traître (dans le domaine du politique) ou le sacrilège (dans le domaine du religieux). Les règles du groupe sont intransgressibles. Il comporte aussi des aspects psychologiques où la différence (visible, induite ou même soupçonnée) est rejetée par l'intégriste qui détruit ainsi la preuve que sa pensée et son comportement ne seraient pas les seuls possibles. L'intégrisme porte en lui la qualification préjugée de sa critique parce que formulé en termes d'hérésie, considérée ici comme une infidélité coupable devant être sanctionnée par l'anathème de la « légitimé » fondée sur un dogme. Rappelons aussi rapidement comment la tolérance religieuse s'est d'abord développée dans le monde moderne, justement pour continuer à permettre d'inclure les hérétiques à la société (donc en cessant de les chasser et de les tuer). Et il faut alors souligner les limites de l'application d'un régime de tolérance à l'intégrisme, tolérance débouchant plus ou moins vite sur un tolérantisme au lieu et place d'un respect de l'autre. Mais la notion, vue de façon positive, est également porteuse de critiques. Comme manifestation paroxysmique, c'est aussi une ouverture aux conditions de possibilité d'une protestation à une époque d'identités affaissées. Pas étonnant alors que l'intégrisme trouve sa réalisation protestataire le plus souvent dans des manifestations religieuses.

Communautarisme va également de pair avec communautarisme social et donc éclatement du corps social global. Le communautarisme est donc source d'appauvrissement culturel du fait de ses logiques d'exclusion. Là où, dans l'assimilation, l'identité culturelle est toujours subie du fait de l'abandon de l'identité initiale, c'est cette dernière qui est exacerbée dans le communautarisme. C'est l'inter-culturalisme qui serait, aux yeux de H. Hannoun, garant de la diversité culturelle dans la mesure où il est « invention », les groupes sociaux décidant progressivement du système de valeurs autour duquel ils projettent de construire le corps social de demain, à la différence de l'assimilation.

L'intégration, au sens premier du terme, signifie construire une totalité entre soi et l'autre dans une relation où les complémentarités prennent le pas sur les antagonismes. Il se pose donc la question des éléments à devoir intégrer, à la fois dans le temps et dans l'espace. Il s'agit donc de construire une coexistence positive entre cultures et non de payer son appartenance à la culture dominante du prix de sa propre déculturation. La problématique politique de l'intégration ne peut donc se poser à partir d'un choix binaire. L'intégration ne peut tendre comme cela vers l'assimilation qui est dévalorisation de la culture minoritaire et donc, en même temps, déculturation (d'où son aspect xénophobe).

Pour sa part, la diversité culturelle marque la reconnaissance et le respect des différences culturelles d'abord identifiées en tant que telles et ensuite valorisées en termes de projet. La reconnaissance de la diversité culturelle s'effectue par repérage des valeurs communes à un groupe social, souvent sur la base de l'utopie anthropologique du « groupe naturel », c'est-à-dire du groupe réduit à ses articulations élémentaires, qu'il s'agisse de hiérarchie, de coordination ou de processus d'évaluation, ce qui est en définitive assez proche de ce qu'est l'organisation. C'est en cela qu'elle est entachée de la nostalgie inhérente à l'ethnologie exotique et aux difficultés de l'abandon de l'hypothèse de l'altérité radicale entre le « civilisé » (qui plus est observateur en même temps) et le « sauvage ».

Un signe de cette ambiguïté peut être ainsi trouvé dans un texte de J.-M. Messier[10], ce qui est significatif de la part d'un ex-dirigeant de ces entreprises multinationales, qui plus est une multinationale dont l'activité concernait la production et la diffusion de produits culturels. Ce dernier aspect met d'ailleurs en avant une des acceptions du concept de culture, c'est-à-dire son acception comme ensemble de savoirs considérés au sens large du terme. C'est cette acception qui a été à l'origine du développement considérable de la dimension institutionnelle des appareils d'Etat dans le sens du projet (ou du mythe collectif) de la démocratisation de la culture : système d'enseignement, musées, etc. C'est aussi cette acception qui a donné à l'art et aux artistes leur place si particulière dans la société moderne. On peut remarquer qu'avec les « produits culturels » dont il est question ici, une dérive opère de cette acception « culture – savoirs » vers l'acception « culture – loisir ». Peut-être que cette dérive peut être justement imputée à la marchandisation de la culture que le loisir fait vendre plus facilement et que cela influence aujourd'hui profondément cette acception du concept de culture. Cette marchandisation est essentiellement de l'initiative des entreprises et participe aujourd'hui à son institutionnalisation, miroir de la désinstitutionnalisation des appareils d'Etat. Ainsi en va-t-il des politiques culturelles aujourd'hui, la polémique sur l'exception culturelle française face à la perspective d'une généralisation des critères d'évaluation économique issus de l'Organisation Mondiale du Commerce en étant symbolique. En rappelant cette acception du concept de culture, il est important d'évoquer l'existence aujourd'hui, dans les politiques culturelles, les organisations culturelles, de l'injonction à l'efficience qui leur est adressée et le contractualisme qui s'y développe tous azimuts sur au moins deux registres : celui de la relation de travail avec des artistes considérés comme « indépendants » et travaillant sur la base de contrats plus ou moins ponctuels et celui de la relation avec la société (alors implicitement conçue comme une somme d'individus et abordée à partir d'une segmentation du type de celle du *marketing* stratégique).

« *Je ne crois pas à une culture globale. Je crois en revanche à des cultures locales capables de s'enrichir mutuellement et qui peuvent donner naissance à des succès ou des mythes universels* » nous dit-il, ancrant ses propos dans la logique de la diversité et dans le projet de fondation d'un métissage culturel. Et en même temps, il cote le métissage au lieu et place de l'acculturation, ouvrant ainsi la porte aux perspectives communautariennes (l'acculturation ne possède pas de sens *a priori* là où le métissage indique implicitement ou explicitement la race pouvant être considérée comme « supérieure »). « *A l'intérieur même de nos frontières, les frontières s'estompent* » écrit-il encore. La formule est belle, le fait significatif, l'interprétation beaucoup plus contestable. A partir des productions culturelles industrialisées, il y a en effet négation de la culture des sociétés qui les produisent et de celles qui les consomment au bénéfice de l'appareil de production lui-même du fait de la primauté accordée à l'aspect économique de l'échange. Echange économique ne vaut pas comme cela échange culturel qui ne vaut pas non plus acculturation. Sentant par ailleurs la limite de ses propos, il va nier la raréfaction de l'offre culturelle au nom de la quantité (ce qui est certes vérifiable) mais en occultant la diversité. La culture est production, elle est échange mais pas seulement par mise en avant des catégories de l'économique les plus évidentes (la quantité, le chiffre d'affaires) mais aussi sous son aspect symbolique, social, juridique. Lorsque J.-M. Messier cite F. Braudel (« *La culture est le langage commun de l'Europe* »), encore faut-il aller jusqu'au bout du sens de la citation. F. Braudel cote ici la référence à un niveau d'abstraction (celui de l'Europe) en dépit du constat de ce qui différencie les pays à un niveau moins abstrait (la langue, la nation). L'ambiguïté de la suprématie de l'économique sur le reste atteint son terme lorsque, partant du constat de la diversité culturelle en Europe, J.-M. Messier écrit que « *l'Europe dispose là d'un fabuleux atout, d'une réelle avance, face à des entreprises américaines de la communication restées majoritairement monoculturelles en dépit du multiculturalisme croissant de la société américaine elle-même (…) Saurons-nous*

[10] J.-M. Messier, « Vive la diversité culturelle », *Le Monde*, 10/4/2001

ensemble – artistes, éditeurs, diffuseurs, pouvoirs publics… - faire fructifier intelligemment nos talents et tirer profit de notre incomparable avantage dans la compréhension de la diversité culturelle pour la faire rayonner au-delà de notre seul continent ? ». C'est la montée en puissance des entreprises multinationales d'origine européenne qui serait donc porteuse de ce projet anti-américain mais le multiculturalisme européen vaudrait-il mieux que le monoculturalisme américain ? Rappelons-nous de ce multiculturalisme-là dans sa dimension coloniale ! Et J6m.com comme il intitulait lui-même un de ses livres vaut-il autant que J6M, comme le surnommaient ses détracteurs (Jean-Marie Messier Moi-Même Maître du Monde… et où l'on retrouve le projet émergent des dirigeants d'entreprises multinationales qui imposent leurs vues au monde). Et le communalisme qui est finalement celui des entreprises multinationales comme groupe émergent ne vaut pas comme cela universalisme.

En effet, E. W. Said[11], dans un extrait de son ouvrage publié par *Le Monde Diplomatique* démontre comment l'œuvre majeure des « grands écrivains » n'échappa pas à la mentalité coloniale de leur temps. Et c'est bien ce qui fonde toute la difficulté de la reconnaissance de l'Autre. En discutant la présentation généralement faite d'A. Camus comme un homme moral, il souligne l'importance du contexte immoral (le cadre algérien de l'œuvre apparaît fortuit). Il nous livre d'ailleurs sa définition de la culture : « *Premièrement, elle désigne toutes les pratiques – tels les arts de la description, de la communication et de la représentation – qui jouissent d'une certaine autonomie par rapport à l'économique, au social et au politique, et revêtent souvent des formes esthétiques dont l'une des finalités essentielles est le plaisir. J'y inclus, bien entendu, tant le savoir populaire sur les pays lointains que les discours spécialisés de disciplines érudites comme l'ethnographie, l'historiographie, la philologie, la sociologie et l'histoire littéraire. (…) Le second sens du mot culture s'instaure presque imperceptiblement. Par certaines connotations : le raffinement, l'élévation. (…) La culture atténue considérablement les ravages de la vie moderne, urbaine, agressive, abrutissante. On lit Dante ou Shakespeare pour s'élever au niveau du meilleur… Et voilà comment la culture en vient à être associée, sur un ton souvent belliqueux, à la nation ou à l'Etat. Elle est ce qui fait la différence entre " eux " et " nous ", presque toujours avec quelque xénophobie. En ce sens, la culture est une source d'identité, et en plus prompte à en découdre. (…) Dans cette seconde acception, la culture est une sorte de théâtre où diverses causes politique et idéologiques s'apostrophent. (…) Cette idée de la culture ne conduit pas seulement à vénérer la sienne, mais aussi à la croire totalement séparée des réalités quotidiennes puisqu'elle les transcende* »[12]. D'où le fait que l'on demande à chacun de « lire ses classiques » et que cela paraisse normal et c'est ensuite que s'établit la disjonction entre la cruauté impérialiste, raciste ou colonialiste et les productions culturelles dans un processus identitaire dont il est important de mieux cerner les contours. C'est ainsi qu'E. W. Said met en perspective *Les grandes espérances* de C. Dickens et une Australie moderne née de la conjonction de la soif du profit et de la logique des bâtisseurs d'empires, bref d'un *apartheid* social. La méthode qu'il va employer consistera donc à lire les œuvres de grands écrivains occidentaux et à les mettre en perspective au regard de cette approche de la culture pour en montrer l'aspect implicitement ou explicitement ethnocentrique sans pour autant en nier l'apport à ce qu'il est convenu d'appeler « le patrimoine de l'humanité ». C'est ainsi qu'il va nous inviter à une démonstration en partant de l'idée de « territoires superposés et d'histoires enchevêtrées » comme processus de recouvrement d'intérêts plus précis. Il conduit ainsi à nous faire accepter l'idée que la culture nationale est définie comme « porteuse » dans un processus de lavage des images d'un passé impur vers un passé pur ou de confinement de l'impur dans une rhétorique du blâme. Il met ainsi en perspective la logique de la pensée unique reposant sur le postulat de la reconnaissance de l'expérience impériale qui doive alors d'autant plus rester cachée.

[11] E. W. Said, *Culture et impérialisme*, Fayard, Paris, 2000
[12] E. W. Said, *op. cit.*, pp. 12-14

L'accent est mis ici sur les différences culturelles nationales ou géographiques dans ce qu'elles ont à nous dire de la vocation généraliste des entreprises à étendre leurs pratiques de gouvernement des hommes dans le monde entier. La difficulté est donc bien d'isoler ces éléments-là dans le but d'expliquer la compréhension et le rapport à des outils de gestion formels, eux-mêmes culturellement connotés, mais dont l'importance, du fait de l'activité internationale de l'entreprise, fait qu'il est aujourd'hui difficile de passer outre et finalement, peut être, de rendre possible l'adaptation des outils de gestion formels aux activités localisées des entreprises et d'aboutir au respect de la diversité locale des cultures.

Il est important de souligner, à ce titre, l'interaction qui s'opère, dans les pratiques locales des entreprises, entre les éléments de culture nationale et les dispositifs de gestion vus comme des instruments de gouvernement[13] et de ce que cette interaction aurait à nous dire pour faciliter la compréhension du monde qui est le nôtre. Comme le souligne H. Löning[14] : « *la culture influe sur les pratiques de gestion, dans un pays donné ; celles-ci, en retour, font à long terme évoluer la culture* ». Mais il s'agit ici de constater clairement la primauté d'un des deux sens de la relation. Le résultat d'un tel projet est d'ordre socio-organisationnel car il tente de fournir les éléments d'une meilleure compréhension de « moments de gestion » en liaison avec une intelligibilité des traditions locales. Les dispositifs de gestion vus comme des modes de gouvernement des hommes dans l'entreprise possèdent en effet une matérialité qui permet de les décrire, de les intégrer à un savoir-faire, de les enseigner et de les diffuser. Leur observation en elle-même rend difficile le fait de trouver de réelles différences entre les entreprises au-delà de la contingence liée à leur activité, à leur technique de production et à leur taille et c'est aussi ce qui en donne l'illusion d'une généralité venant masquer l'aspect impérialiste de leur projet. Ce sont bien les dispositifs, c'est-à-dire l'interaction qui opère entre les agents et ces instruments, qui servent de point d'ancrage à de tels propos. Les perspectives proposées sont donc plutôt d'ordre compréhensif dans le projet d'offrir un peu de sens au milieu de toutes les perspectives culturelles qui existent aujourd'hui. La question posée dans cet ouvrage est de savoir sous quelles modalités il serait possible de mettre au regard d'un « client du monde », un « citoyen du monde » dont le premier niveau d'affiliation serait celui de la culture à laquelle il appartient.

Perspectives économiques et politiques de la mondialisation

Le premier facteur d'évidence de la question de l'interférence de l'activité internationale de l'entreprise et du culturel serait donc la mondialisation et qui, comme on l'avait déjà pressenti lors des discussions des années 60 et 70 sur l'internationalisation de l'activité d'entreprise, vient aussi poser le problème de la dimension politique de leur activité internationale. Il était alors un autre thème à partir duquel cette interférence avait été expérimentée : celui des transferts de technologie. Le constat de l'existence de capacités originales avait conduit à mettre en exergue comment, dans les villes du Maghreb où la tradition de la teinture de la laine existait, les transferts de technologie concernant l'industrie chimique avaient été facilités de même que les traditions dans l'utilisation du papier en Asie du Sud-Est auraient facilité le transfert des technologies électroniques.

De ces aspects-là naît donc l'idée que la culture (en tous les cas sous ses formes techniques) ne serait pas nécessairement intransférable et conduirait à mettre en garde les observateurs des tendances qu'il peut y avoir à majorer les facteurs de différence culturelle. La particularisation relèverait alors de la reconstruction d'ordre culturel qui serait le pendant de la désagrégation culturelle souvent mise en avant au travers des conceptions dualistes de l'activité économique

[13] Y. Pesqueux, *Le gouvernement de l'entreprise comme idéologie*, Editions Ellipses, Paris 2000
[14] H. Löning, *Une approche culturelle de l'utilisation des systèmes d'information comptable et de gestion dans différents contextes nationaux : l'exemple de la France et de la Grande Bretagne*, Thèse de doctorat, Groupe HEC, 1994

internationale. Les technologies et les modes de gouvernement du centre désintègreraient ainsi à leur profit ceux de la périphérie. Mais A. Lipietz[15] nous a pourtant déjà invité à demander pardon à l'ornithorynque en nous rappelant les failles d'une telle vision à partir du constat du développement des « dragons » asiatiques et aussi du fait de l'existence de « poches » de développement similaires aux nôtres dans des pays comme l'Inde, l'Egypte, le Brésil, etc. Les transferts de technologie sont venus, les premiers, poser le problème de la culture comme opérateur de l'internationalisation, ainsi que la perspective d'un projet d'une société universelle sous dominante technique.

En effet, de la même manière que l'émergence des entreprises multinationales a suscité la discussion sur la nature de cette multinationalité, la mondialisation qui en découlerait serait la conséquence de la généralisation de leur activité internationale mais aussi autre chose (donc d'une autre nature). C'est en particulier du fait des rapports qu'elles établissent avec les lois locales en y obéissant, mais aussi en confrontant l'aspect international de leur activité aux vides qui s'établissent entre ces lois et en jouant de la disparité de ces lois dans des objectifs tels que ceux de l'optimisation fiscale (visant à réduire l'assiette fiscale des revenus à déclarer), ceux des constructions juridiques (pour bénéficier de vides juridiques intéressants), ou encore ceux de *dumping social* que la mondialisation prend une dimension politique.

La question du modèle multiculturel de l'organisation se pose donc « par nature » aux entreprises multinationales à l'ère de la mondialisation et, à ce titre, il se pose la question de la « multi-nationalité » comme fait culturel spécifique et appliqué par nécessité aux organisations. Il s'agit aussi de défendre la représentation d'une entreprise multinationale vue comme « une fédération sans culture nationale dominante »[16] dans une connotation progressiste. L'entreprise est alors présentée comme le creuset culturellement le plus équitable de ce projet de fusion entre une culture managériale mercenaire et des cultures locales traditionnelles avec lesquelles « on fait ensemble ». L'entreprise multiculturelle de la mondialisation construit en quelque sorte « les lendemains qui chantent » de l'entreprise multinationale et du monde entier.C'est donc ce qui pose aujourd'hui, en creux ou en plein, la question de la dimension politique du phénomène. Car si l'on en reconnaît la dimension économique, les catégories qui permettent d'en représenter la dimension politique restent moins bien construites. C'est pourtant bien l'examen des problèmes sociaux et politiques qui permet de s'y confronter.A titre d'exemple, citons, pêle-mêle les questions du développement durable, de la sécurité internationale, de la sécurité sanitaire, etc.

Pour ce qui concerne une conceptualisation sur la dimension politique, P. de Senarclens[17] souligne trois aspects :

- L'évolution du contenu et des pratiques associées à la raison d'Etat au regard du développement de la sphère internationale vers une forme de souveraineté limitée aussi bien du fait de la reconnaissance du développement des échanges internationaux, développement considéré comme étant un Bien Commun « supérieur » que du fait du développement de corps politiques supra-étatiques (l'Union Européenne par exemple). Ceci est allé de pair avec le développement d'autres « corps » d'essence internationale : les ONG, mais surtout l'activité internationale ou multinationale des entreprises. La transformation du contenu apporté à la souveraineté des Etats dépendrait de cette cohabitation.
- La capacité des Etats et des institutions internationales à faire face à ces évolutions politiques, compte tenu, notamment, de la volonté politique des pays de l'OCDE de promouvoir une économie capitaliste focalisée sur le développement des échanges

[15] G. Benko& A. Lipietz (Eds.), *La richesse des régions*, PUF collection « L'économie en liberté », Paris, 2003
[16] Y. DarcourtLézat, « Essai sur l'entreprise multiculturelle », *Quaderni*, n°42, printemps 2002
[17] P. de Senarclens, *La mondialisation – Théories, enjeux et débats*, Armand Colin, Paris, 2002

commerciaux de biens et de services et aussi des flux financiers. Ceci va reposer sur des actes politiques de libéralisation des échanges, la création de zones commerciales focalisées sur des problématiques d'intégration économique et, plus accessoirement, politiques et sociales.
- Le développement des cadres conceptuels autour des questions environnementales, sanitaires et de sécurité (par exemple avec la discussion sur les « droits d'ingérence »écologique, humanitaire voire politique) et de l'attention apportée aux agents non étatiques dont les attentes vont être privilégiées.

On pourrait ainsi proposer l'existence d'au moins sept acceptions à la mondialisation, chacune d'entre elles possédant sa propre logique :
- Une acception économique, principalement liée aux conséquences de l'activité des entreprises multinationales.
- Une acception géographique venant faire de la mondialisation une géographie des flux articulant les *footlessactivities* des entreprises multinationales et leur ancrage sur un territoire défini indépendamment des catégories de l'Etat-nation. C'est d'ailleurs ce qui est à l'origine de la création de ce nouveau type de territoire, jamais vraiment localisé dont les enjeux sont à la fois financiers (bénéficier d'un différentiel de coût de main d'œuvre et, plus généralement, améliorer l'optimisation des ressources de l'entreprise), stratégiques (s'ouvrir à de nouveaux marchés et à de nouvelles compétences)[18]. Les entreprises multinationales conçoivent d'ailleurs la géographie du monde indépendamment de l'espace géographique des nations, sur la base d'un fonctionnalisme économico-géographique par « régions » qui sont en fait des ensembles de nations.
- Une acception politique qui tient compte du poids croissant des organisations supranationales et de l'importance accordée à des problèmes politiques transnationaux (environnement, sécurité sanitaire, etc.) et qui tendent à substituer aux organes issus de la souveraineté populaire, des organes politiques plus éloignés des peuples, ouvrant la porte à l'influence auto-décrétée des *lobbys* indépendamment de leur représentativité. La mondialisation recouvre alors une sorte de réduction de la souveraineté des peuples du fait de l'apparition de regroupements supranationaux comme l'Union Européenne dans une sorte de dévaluation de la référence à l'Etat-nation et de sa composanted'Etat-Providence (comme dans les pays développés) ou d'Etat-développementaliste (comme dans les pays en développement) pour un Etat-organisateur du développement de la mondialisation. La mondialisation est alors porteuse d'ambiguïtés (du fait de la perte de contrôle des Etats sur les modalités de la vie quotidienne), de contradictions (entre les pressions externes et les structures sociales locales – familles, race, etc.) introduisant des injonctions paradoxales entre l'autonomie politique et les pressions hétéronomes des modalités individuelles de la vie en société et de paradoxes en créant des risques inédits (prélèvements sur la richesse produite au profits d'agents extérieurs, risques environnementaux, vulnérabilités des plus pauvres alors que les modes d'exercice du pouvoir politique restent ancrés sur les catégories de l'Etat-nation).
- Une acception dogmatique qui fait de la mondialisation une croyance nécessaire ou encore, comme l'indique A. Bellon[19], « la conséquence naturelle de l'évolution technologique et de la finitude du monde ». La mondialisation est alors conçue comme une contrainte externe venant limiter les choix des citoyens dans le contexte d'une idéologie fataliste. L'internationalisme politique se trouve réduit à du cosmopolitisme mercantile. Sur la base de cette perspective idéologique, il est d'ailleurs possible de séparer les commentaires des auteurs sur la mondialisation entre les sceptiques pour qui la mondialisation n'est rien d'autre que la diffusion des valeurs américaines dans le monde, des « globalistes » pour qui la mondialisation est l'expression d'un changement structurel

[18] A. Vashistha& A. Vashistha, *The Offshore nation*, McGrawHill, New-York, 2006
[19] A. Bellon, « Dieu créa la mondialisation… », *Le Monde Diplomatique*, novembre 2004, p. 36

des formes politiques, sociales et culturelles du fait de son impact tant sur la vie économique et politique que sur la vie quotidienne. Mais il est également possible de coter des arguments relevant d'une idéologie progressiste faisant de la mondialisation une dynamique de compétition « vers le haut », dynamique illustrée par les croissances économiques chinoises et indiennes et ceux qui relèvent d'une idéologie critique faisant alors de la mondialisation l'expression d'une dérégulation débouchant sur inégalités et injustices. Les tenants d'une idéologie progressiste font également de la mondialisation une métaphore de l'abondance venant masquer la construction des inégalités du « moment libéral »[20]. L'acception dogmatique de la mondialisation participe enfin à la construction d'une idéologie connexionniste légitimée par référence aux échanges tout comme aux « technologies de l'information et de la communication » qui sert de fondement à l'argument suivant lequel ces technologies conduisent à relativiser la localisation pour un monde où les idées peuvent circuler plus vite que les personnes (le *speed and move*), les deux autres logiques associées (celle de l'échange et celle d'une forme de déterminisme technologique) se trouvant confondues (l'échange de marchandises « vaut » alors comme de la communication). La connectivité ne peut pourtant pas « totaliser » comme cela, d'où la référence duale qui est faite à la diversité ou encore à des « organisations plates », de dimension plus réduites et la possibilité d'éclater la relation de service (en particulier la relation de service public) en ouvrant le choix de pouvoir intégrer soi-même les éléments d'une relation de service public généralisée (choisir une résidence surveillée par une police privée plutôt que de payer des impôts locaux dont une partie serait dévolue à une police municipale, etc.). En liaison avec une idéologie propriétariste, la mondialisation fait de la connectivité une propriété de l'humanité, indépendamment d'une référence à la nationalité (d'où son cosmopolitisme) mais au regard de la validité rendue universelle d'un droit de propriété. Elle se construit sur l'idée d'aspects postulés comme étant irréversibles : une évolution technologique conduisant à une société du savoir, une désinstitutionnalisation des institutions sur l'argument de leur appartenance au passé et l'appel à une régulation efficace servant de cadre au développement de normes techniques définies par les experts de leur champ d'application.

- Une acception historique qui fait de la mondialisation la verbalisation actuelle du capitalisme comme ordre politique applicable au monde entier ainsi que le « moment » actuel qui se caractérise par la représentation du fait qu'il semble légitime que l'espace géographique des marchés recouvre l'espace géographique des nations. A ce titre, la mondialisation, c'est ce qui arrive « après la colonisation » et l'affrontement « Est – Ouest ».
- Une acception organisationnelle qui met au centre des logiques organisationnelles une perspective relationnelle qui prend corps au regard de la référence à l'externalisation qui conduit à une relecture du *putting in* de la manufacture pour une sorte de *putting out* des activités par déploiement de celles-ci dans le monde entier et aussi par un recours croissant à du management « externe ». La mondialisation, c'est donc aussi une forme d'externalisation de la technostructure par glissement de la figure du manager pour des intervenant externes, au nom de leur expertise et de leur indépendance. L'acception organisationnelle de la mondialisation recouvre l'idée d'une réticulation organisationnelle selon laquelle il n'y a plus d'« isolement » organisationnel mais rapprochement avec le « lointain ». C'est cette acception qui contribue à la construction et au développement d'une idéologie connexionniste et collaborationniste.
- Une acception conceptuelle qui tend à confondre « général » et « universel », « uniforme » et « homogène ». Dans sa version culturaliste, la mondialisation est une conception de l'acculturation vue comme une construction homogénéisatrice.

[20] Y. Pesqueux, *Gouvernance et privatisation*, PUF, Paris, 2007

Le discours tend bien sûr à mêler ces sept acceptions avec des dosages variables jamais indiqués, avec le projet de construire une géographie qui n'est plus ni physique, ni économique, ni humaine mais que l'on pourrait en quelque sorte qualifier de « géographie dérégulée » sur la base du « principe de liberté » appliqué à la circulation du capital, des marchandises et beaucoup plus relativement des personnes, de l'injonction à la dérégulation pour la relation de travail et de la privatisation de l'Etat qui, en miroir, conduisent à l'institutionnalisation de l'entreprise comme entité de référence et au marché comme stade ultime de l'institution.

Perspective descriptive de la mondialisation

J.-L. Ferrandéry[21] souligne ainsi que la globalisation est une notion apparue au milieu des années 80, dans les écoles de management américaines, puis dans la presse financière « anglo-américaine ». Elle est alors en général présentée comme une conséquence normale de l'évolution technologique avant de devenir un véritable slogan d'une *agit prop* libérale dans la perspective d'un universel occidental de type américain venant prendre la suite de l'universel occidental de type européen, tel qu'il avait été formulé au travers du colonialisme. C'est donc en quelque sorte l'origine géographique de l'injonction hétéronome à l'autonomie qui change, la référence de l'injonction hétéronome étant devenue le marché.

Or, comme le souligne A. Bellon, « *c'est oublier que, au cours de l'histoire humaine, d'autres révolutions technologiques, d'autres découvertes des bornes de notre espace n'ont pas conduit à une vision dogmatique de l'avenir* »[22]. La mondialisation serait considérée comme non impérialiste car fondée sur l'économique et le libre échange, comparativement à la guerre froide dont l'impérialisme était liée à l'« Empire soviétique » et fondé sur la force. Elle désigne un mouvement complexe d'ouverture des frontières économiques permettant aux dirigeants des entreprises de justifier l'extension de leur champ d'action à l'ensemble de la planète afin de tirer profit des différentiels de dynamiques tout en proposant une vision d'ensemble de leur action. On parlera alors de division internationale du travail évoluant vers une division internationale des processus productifs où les finances prédominent. On peut alors déjà noter que la mondialisation vient finalement recouvrir le vieux débat économique de la division internationale du travail, lavé en quelque sorte discursivement de l'inégalité socio-économique qui lui est inhérente. Et l'on voit tout de suite le bénéfice tiré du changement de dénomination. La mondialisation exprime un projet idéologique de nature dogmatique qui recouvre une forme de souhait quant à l'apparition d'un droit international de nature normative (donc sans Etat) et situé en dehors de toute perspective sociale. Il s'agit donc, au sens politique du terme, du remplacement des organes issus de la souveraineté populaire par des organes éloignés des peuples au nom de l'internationalisme. Ses vérités et ses dogmes devraient alors s'imposer sans débat.

On constate cependant que, dès le début du XX° siècle, des puissances européennes tissèrent déjà leurs réseaux, même quand nationalisme et protectionnisme étaient de rigueur. Cette tendance sera déstabilisée par les guerres, puis régulée grâce à des instances et des accords internationaux dominés par les Etats-Unis. Dès la seconde moitié du XIX° siècle, l'évolution technique des transports a permis d'accélérer les échanges, tout d'abord grâce à la vapeur puis au moteur à explosion. Le transport de l'information sera également un des vecteurs importants de la mondialisation. La « révolution » et l'impact des télécommunications dans l'économie et dans la vie quotidienne ne fait qu'accentuer le développement industriel à grande échelle, mais aussi entraîner la banalisation et l'accroissement massif des transferts d'informations.

[21] J.-L. Ferrandéry, *Le point sur la mondialisation*, PUF, Paris, 1996
[22] A. Bellon, « Dieu créa la mondialisation… », *Le Monde Diplomatique*, novembre 2004, p. 36

Mais cette libéralisation et cette accélération des échanges internationaux comme facteur d'enrichissement général se réalisent alors sur la base d'un protectionnisme. C'est à partir des accords de BrettonWoods que se développe le *General Agreement on Tariffs and Trade* (1947) afin de développer les échanges. Ces accords n'empêcheront cependant pas un protectionnisme déguisé de perdurer, débouchant sur une interrogation plus vaste sur le thème de la mondialisation des économies, mal contrôlée par les Etats. Le *Fonds Monétaire International* puis le *Système Monétaire Européen* découleront également de cette nécessité d'organiser et de contrôler l'accroissement des échanges, mais aussi de garantir l'indépendance économique d'un pays, de permettre de réduire le financement des déficits. Des séries de négociations généralement menées par les Etats-Unis étendirent le champ d'application des principes du libre-échange faisant émerger l'*Organisation Mondiale du Commerce*. Parallèlement à ce processus, des blocs commerciaux régionaux s'étendent aussi : *Communauté Economique Européenne, Conseil d'Assistance Economique Mutuelle, Accords de Libre-Echange Nord Américain* et *Asia-Pacific EconomicCooperation,* par exemple. Ils permettent de faciliter les échanges à l'intérieur d'une zone et de réorganiser un espace protectionniste ou préférentiel.

Les échanges de marchandises ont connu un essor extrêmement vif à partir des années 1860, multipliés par 80 jusqu'à nos jours alors que la population mondiale quadruplait. Interrompu par les deux guerres mondiales et la grande crise des années 30, ce développement permit l'émergence d'un nouvel impérialisme dominé par la Grande-Bretagne puis les Etats-Unis. Les matières premières, en particulier le blé, le charbon et le pétrole, ont été à l'origine des principaux échanges internationaux, donc du développement des transports de marchandises mais surtout de l'évolution de l'origine des flux. Le blé, base alimentaire de l'Europe occidentale, sera sous dépendance américaine et russe, principaux producteurs jusqu'à la moitié du XX° siècle. Puis l'essor des productions communautaires (+ 300% entre 1966 et 1981) débouchant sur des exportations croissantes, viendront, dès les années 1970, concurrencer les ventes nord-américaines. L'évolution des modes de consommation, l'accroissement des débouchés et l'apparition de nouveaux producteurs seront alors à l'origine de conflits d'intérêts sur un marché devenu « difficile ». Le commerce international des services est, quant à lui, clairement relié à l'évolution de l'économie mondiale. Il équivaudrait, de nos jours, à près d'un quart du volume des échanges de marchandises, les transports et le tourisme en représentant une part très importante. Outre la tertiarisation des activités, il faut également tenir compte de l'internationalisation des entreprises puisque la nature des services évolue. Les flux financiers comme les investissements directs à l'étranger (60% des flux), la fourniture d'expertises et le marché des télécommunications y jouent aussi un rôle important. De ce fait, les facilités de transferts des informations semblent conduire à une nouvelle division internationale des productions de services, par la multiplication des délocalisations des entreprises qui tirent profit des opportunités offertes par l'ouverture des économies en développement (transfert d'activité de R&D, production de logiciels, saisies de données, etc.).

Aujourd'hui en plein essor, les flux d'investissements extérieurs n'ont longtemps été le fait que de quelques puissances. Par exemple, au début du XX° siècle le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne étaient à l'origine des investissements extérieurs mondiaux. Ceux-ci, majoritairement privés, constituaient une marque de richesse, d'influence et de préoccupations économiques et politiques. Le relais fut pris, dès l'entre deux guerres, par les capitaux américains face aux européens affaiblis. Enrichis successivement, Européens, pays pétroliers du Moyen-Orient, Japonais et Chinois placent des capitaux aux Etats-Unis devenus à leur tour importateurs nets, suite au déséquilibre croissant de leur balance des paiements. Ces fonds se diffusent en portefeuilles boursiers, en bons des divers Trésors occidentaux et en investissements immobiliers. Dans le même temps, la quête d'une dimension internationale

accélère les investissements productifs et les rachats d'entreprises en Amérique du Nord et en Europe Occidentale en particulier. Ce mouvement débouche sur l'émergence des entreprises multinationales, devenues les principaux acteurs de la vie économique et financière internationale. Cette évolution s'accompagne d'une redistribution partielle des positions des principales puissances et d'une mutation profonde de la nature des flux financiers, les mouvements à long terme devenant largement minoritaires alors que les investissements directs à l'étranger se focalisent essentiellement sur les activités de services. De plus, les marchés financiers devenus largement spéculatifs, acquièrent une large autonomie par rapport aux activités économiques qu'ils étaient censés animer, incontrôlés par les Etats. Enfin, il est nécessaire de noter que la part prise par les « nouveaux pays industrialisés » qualifiés d'« économies émergentes »et qui a notablement crû.

Outre les mouvements de capitaux, les migrations n'ont cessé de se diversifier au cours du siècle dernier, fruits des différentiels de développement, de la pression démographique, des aléas politiques et du sous-emploi. Les flux du début du siècle provenaient en grande majorité de pays européens (essentiellement du Sud) à forte natalité vers les pays anglo-américains, en premier lieu les Etats-Unis, puis le Canada et l'Australie en voie de peuplement et dans une moindre mesure en Argentine, Chili et Brésil. Le Nord de l'Europe occidentale (dont la France) fit appel, plus tardivement, à des travailleurs méditerranéens ou coloniaux. Les pays pétroliersenrichis par la hausse du prix des hydrocarbures et l'augmentation de la demande ont attiré des populations venues du « Moyen – Extrême Orient ». Aujourd'hui, la proportion prise par les migrations permanentes ou temporaires s'accroît, conduisant à la constitution de systèmes familiaux multiculturels et internationalisés du fait des possibilités de communication (personnes et informations) qui existent aujourd'hui. Remarquons ainsi la dualité des « technologies de l'information et de la communication » à la fois homogénéisantes des comportements (par exemple dans le travail au sein des différentes filiales des entreprises multinationales) et différenciantes (en permettant la construction des communatarismes).

L'argumentation de F. Braudel ou l'irréductible contradiction entre l'espace géographique des nations et l'espace géographique des marchés

F. Braudel[23] construit une thèse plus large que la thèse descriptive dont il était question précédemment. En s'intéressant au développement pré-capitaliste, à cette période que K. Marx qualifie de phase d'accumulation primitive du capital, il développe, en 3 tomes (*Les structures du quotidien, Les jeux de l'échange* et *Le temps du monde*) la thèse que le commerce et surtout le commerce à distance va jouer un rôle fondamental dans le développement du capitalisme dans sa vocation à modifier la vie et la société sous l'angle de la production et de la communication de biens matériels. Le développement du capitalisme va structurellement interférer avec la dimension politique des nations. Il évoque le fait que, dès le XIII° siècle avec Amalfi, en Sicile, on pouvait spécifier la naissance des économies-mondes et les qualifier par l'existence d'un pôle. Le pôle de l'économie-monde est constitué par la ville dont l'importance économique est majeure à un moment donné du fait des compétences qui s'y trouvent dans leurs capacités à utiliser et développer un savoir faire spécifique dans le domaine commercial et financier. Cette importance se mesure par les flux induits à partir de la ville en question. F. Braudel fera, dans le troisième tome de cette œuvre, l'histoire des flux et reflux des dominations à l'échelle internationale (Venise, Bruges, Gênes, Amsterdam) et de celle des économies nationales (France et Angleterre) mais dans un espace, celui de l'économie monde, qui dépasse celui des nations. Il conduira aussi la thèse que le capitalisme

[23] F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVème-XVIIIème siècle*, 3 tomes, Armand Colin, Paris, 1988

est une longue histoire qui vise, depuis son origine, à éviter le développement de la concurrence. En distinguant l'échange du marché, F. Braudel offre une conception du marché assez radicalement différente de celle qui prévaut aujourd'hui en économie. C'est un marché qui sert à transcender les frontières des nations, mais aussi à réduire la concurrence pour garantir des profits élevés et il évoquera l'irréductible dualité de l'activité humaine à s'exercer, dans son quotidien, au sein d'espaces politiques et, en même temps, au sein de l'espace géographique des marchés, indépendamment des frontières politiques. Cette activité opère sur la base de la quête du profit, en particulier des profits élevés associés au commerce à distance et à la spéculation. Mais elle est aussi le moment des transferts de technologie d'un continent à l'autre (de la Chine et du monde islamique vers l'Europe aux XIV° et XV° siècles par exemple) et aussi celui des transferts de population (de l'Afrique vers l'Amérique avec le développement du commerce des esclaves au XVIII° siècle par exemple).

Le Temps du Monde est le troisième volume dans lequel F. Braudel étudie, à l'échelle internationale, les dominations successives des villes puis des Etats jusqu'à la Révolution industrielle. Il se demande si ce dernier phénomène constitue une véritable rupture ou bien s'inscrit dans un continuum qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

Ses postulats en sont les suivants :
- L'Histoire ne peut se comprendre qu'au travers d'une dimension globale qui prend en compte la géographie, l'économie, la politique, les sciences sociales et la culture.
- Les règles propres aux activités humaines organisent l'espace qui varie lentement.
- Des cycles temporels, d'une amplitude de quelques années à un siècle, rythment le temps.

Selon F. Braudel, le capitalisme qui apparaît dès le XIII° ou le XIV° siècle est un bon indicateur de la modernité et de l'évolution du monde. Il permet d'aborder, à partir des économies-mondes, les problèmes et activités économiques, la longue durée, les divisions de la vie économique, les fluctuations temporelles ainsi que les hiérarchies sociales.

Les économies-mondes présentent des caractéristiques semblables : des surplus de production se dégagent, des marchés se forment, le commerce se développe, un circuit monétaire se met en place, les lettres de change et le crédit suivent, les marchands passent progressivement du commerce à la finance. La division du travail suit la croissance, elle est un indicateur des progrès de cette dernière. Au secteur primaire s'ajoutent les secteurs secondaire et tertiaire. Ce dernier est le signe d'une société en voie de développement.

Une économie-monde est constituée d'une zone centrale dynamique et d'une périphérie formée d'une zone attardée et d'hommes qu'elle exploite. Elle tend vers une situation de monopole, ses instruments de domination vont du canon à l'offre de produits nouveaux, en passant par le crédit. Le centre des économies-mondes est d'abord constitué par des villes puis par des Etats territoriaux qui, plus lents à se mettre en place, disposeront de davantage de moyens et étendront leur domination au monde entier. La Révolution industrielle qui s'ensuit est le résultat de toutes les étapes précédentes et aboutissent à une croissance qui devient continue. Tous les secteurs de l'économie sont mis en mouvement sans qu'aucun ne constitue un goulot d'étranglement.

Les diverses zones d'une économie-monde sont hiérarchisées et convergent vers leur centre. Au fil des siècles, des chaînes de marchés locaux et régionaux s'organisent. Ils sont progressivement intégrés au profit d'une ville ou d'une zone dominante. Le schéma de la domination repose sur une dialectique oscillant entre une économie de marché se développant presque d'elle même et une économie surplombante qui coiffe les activités mineures, les oriente. Toute économie-monde est un emboîtement, une juxtaposition de zones liées ensemble mais à des niveaux différents. Le cœur réunit tout ce qui est le plus avancé et le plus

diversifié. La région centrale ne dispose que d'une partie de ces points forts. La périphérie est immense, son peuplement diffus, l'archaïsme et l'exploitation facile par les autres sont de règle. L'économie-monde constitue un ordre face à d'autres ordres et ne gouverne pas la société à elle seule. Le politique, le social et la culture hiérarchisent également la société et agissent sur l'économie-monde.

L'économie joue progressivement un rôle de plus en plus important comme étant porteuse de la modernité au regard des autres ordres. Les inégalités s'amplifient. La division du travail à l'échelle du monde s'établit progressivement comme une chaîne de subordination. Il devient alors plus fructueux d'agir sur le secteur tertiaire que sur le secondaire et plus encore que sur le primaire. Les rapports de force entre les nations dérivent de situations parfois très anciennes et il est difficile de les modifier.

Dans l'ordre politique, l'Etat est divisé en trois zones : la capitale, la province, les colonies. Son but est de constituer et de tenir les périphéries de façon que ne soit pas menacée la puissance centrale. Un Etat possède à la fois des composantes économiques et politiques. Les Etats-villes aussi bien que les Etats territoriaux sont sous la domination des marchands. Ces Etats ont des gouvernements forts, capables de s'imposer au dedans comme au dehors. Dans le cas de domination extérieure, il est possible de parler d'emblée de colonialisme et d'impérialisme. La métropole vise à se réserver les profits marchands dans un système d'exclusivité. Dans les périodes de crises, les Etats se protègent en mettant en place une politique mercantiliste.

L'économie-monde se structure aussi face aux divisions du temps où l'on distingue des cycles courts et des cycles longs : les Kitchin de 3-4 ans, les Juglar de 6-8 ans, les Kuznet de 20 ans environ, les Kondratieff de 50 ans et les trends de 100 ans. Tous ces cycles se mêlent, se renforcent ou s'annulent. Les prix ne cessent de varier. Ces fluctuations souvent synchrones sur de vastes espaces sont le signe de la mise en place précoce, en Europe, de réseaux de marchés. Elles sont aussi le témoignage de la cohérence d'une économie-monde pénétrée par l'échange monétaire et qui se développe déjà sous le signe organisateur du capitalisme. La rapidité de leur propagation est la preuve de l'efficacité des échanges. Déjà les fluctuations européennes ont une incidence qui dépasse les limites de l'économie-monde. Le rythme des prix, imposé ou retransmis est un signe d'allégeance : le rayonnement de l'économie-monde européenne dépasse très tôt les limites les plus ambitieuses qu'on peut lui prêter. Bien que peu perceptible dans l'instant, le trend, le plus négligé des cycles, est un processus cumulatif, lent qui s'ajoute ou se retranche à lui-même, de manière prolongée. Les sommets se situent en 1350, 1650, 1817 et 1973-1974. Des mouvements brusques traversent les trends. Joindre les Kondratieff et les trends permet une vision longue à deux focales. Leurs sommets coïncident une fois sur deux, provoquant atténuation ou renforcement.

D'autres cycles existent également : ceux des prix, des productions industrielles, de l'or, des mouvements longs de la population. Chaque mouvement est une oscillation, résultat d'un choc externe. Les fluctuations du commerce à distance ont des conséquences sur les prix intérieurs. Les crises marquent le début d'une déstructuration, une économie-monde meurt, une autre va naître, le tout très lentement. La rupture est causée par une succession d'accidents, de distorsions.

Qu'en est-il de la majorité des hommes pendant ce temps ? Pendant les périodes de croissance, une charge accrue est imposée aux mondes divers de l'action et du travail. L'écart se creuse alors entre les prix et les salaires qui restent à la traîne. Le progrès des hautes sphères et l'accroissement du potentiel économique sont payés par la peine d'une masse d'hommes dont le nombre s'accroît en même temps, ou plus vite que la production. C'est peut-être lorsque la multiplication des hommes et de leurs efforts n'est plus compensée par

l'augmentation de leur productivité que le mouvement s'inverse et que la crise commence. C'est alors que les salaires se mettent à augmenter : la période de 1350 à 1450 est un âge d'or pour les petites gens.

Jusqu'à la prééminence de l'Angleterre, l'économie-monde européenne aboutit à un Etat-ville, réduit à ses seules forces et faiblesses. Toutes les villes marchandes du Moyen Age tendent vers la saisie du profit et se modèlent sur cet objectif. Tous les outils du capitalisme existent déjà : banques, crédit, frappe de monnaie… Les Etats-villes profitent des faiblesses, retards et infériorités des autres. Les Etats territoriaux ont du mal à vivre et à se développer.

Le concept de marché national désigne la cohérence économique acquise d'un espace politique donné, cadre de l'Etat territorial aujourd'hui et de l'Etat national hier. Quand et comment ces Etats ont-ils acquis économiquement parlant une certaine cohérence intérieure et la capacité de se comporter comme un ensemble vis-à-vis du monde, reléguant à l'arrière plan les ensembles économiques à primauté urbaine ? Cette émergence correspond à une accélération de la circulation, à une montée des productions ainsi qu'à une augmentation de la demande générale. Le marché national a été une cohérence imposée à la fois par la volonté politique et par les tensions capitalistes du commerce, notamment du commerce extérieur et de longue distance. Ceci incite à penser que les marchés nationaux devaient *a priori* se développer au plus près d'une économie monde. De plus le marché national a été l'un des cadres où s'est élaborée une transformation essentielle pour le démarrage de la Révolution industrielle.

Le plus élémentaire de ces espaces est l'isolat qui permet à un groupe humain de vivre et de se reproduire. Au-dessus se situe l'unité économique de plus petit format avec généralement, quelques villages et un marché éloigné au plus d'une demi-journée de marche. Cette unité correspond à un « canton ». Ensuite viennent les « pays » qui correspondent à une réalité culturelle. Les « provinces » qui mesurent de 15 000 km2 à 25 000 km2 ont été longtemps considérées comme la patrie par excellence et l'« entreprise politique de grandeur optima ».

Pour F. Braudel, la Révolution industrielle qui débute vers 1550 est un phénomène continu et extrêmement complexe qui engendre, depuis le début, d'autres révolutions aujourd'hui encore inachevées. Antérieurement, toutes les amorces de Révolution industrielle ont échoué. Si révolution signifie bouleversement et démolition, il signifie aussi reconstruction (le terme de Révolution industrielle étant probablement dû à A. Blanqui en 1837). Dans les révolutions s'associent à la fois des phénomènes lents et rapides qu'il convient de rapprocher.

Pour certains auteurs, la Révolution industrielle n'a pas été la source de la croissance moderne. Pour d'autres, la Révolution industrielle de ces deux cent dernières années n'a peut-être été rien d'autre qu'un vaste boom séculaire. Enfin, d'autres encore considèrent que la croissance équilibrée est celle qui met en mouvement tous les secteurs à la fois, mise sur la demande et valorise le rôle du marché national. La croissance déséquilibrée fait tout partir d'un secteur privilégié dont le mouvement se transmet aux autres. Ici compteraient davantage les à-coups du marché extérieur, plus que le gonflement du marché national. Ces différents schémas d'explication ne s'opposent pas nécessairement entre eux si on superpose, de manière dialectique, les aspects mis en évidence dans ces présentations selon des cycles historiques longs ou courts. Une vive avance peut lancer la croissance, mais elle s'interrompt si elle ne peut s'appuyer sur une réponse multisectorielle. Le maniement de focales temporelles différentes fait alors ressortir une autre opposition entre croissance moderne continue et croissance traditionnelle discontinue. La croissance soulève l'économie et engendre équilibres et déséquilibres. Le terme de croissance recouvre l'idée de développement équilibré et lentement acquis par interaction des différents facteurs et acteurs de production, par transformation des relations structurelles entre terre, travail, capital,

marché, Etat et institutions sociales. Ce phénomène s'inscrit dans la longue durée. En revanche, la manière dont la croissance se produit est conjoncturelle, elle dépend d'une découverte technique, d'une chance nationale ou internationale, voire du hasard. Il est possible de superposer ces deux modes de croissance. En croissance continue, l'accumulation lente du progrès permet la croissance économique ; à chaque aléa de la conjoncture un nouveau moteur prend le relais. Jusqu'à la Révolution industrielle, chaque poussée de croissance s'est brisée contre les limites du possible. La croissance moderne commence quand la limite ne cesse de s'éloigner.

La division du travail suit la croissance à bonne distance. Sa complication progressive s'affirme comme un bon indicateur des progrès de la croissance. L'extension du secteur tertiaire relève de la division du travail et se place au centre des théories socio-économiques. De même, les déstructurations et restructurations sociales accompagnent la croissance. En effet, celle-ci n'augmente pas seulement la division du travail, elle en renouvelle les données, écartant les tâches anciennes et en proposant de nouvelles.

L'histoire du capitalisme commence avant la Révolution industrielle et la dépasse. Pendant cette période, il se transforme et prend du volume, jusqu'à devenir envahissant sous la forme du capitalisme industriel. Dès avant la Révolution industrielle, son expérience est marchande, mais aussi agricole, industrielle et financière. La dernière forme, la plus achevée, l'emporte sur les autres. Capitalismes bancaire, industriel et commercial coexistent tout au long du XIX° siècle, mais aussi avant et après. C'est en fonction des variations du profit que les masses respectives de l'investissement capitaliste sont passées d'un secteur à l'autre. Si le quotient capital/revenu est si élevé entre 1830 et 1870, c'est parce que l'industrie britannique peut grandir à la mesure du marché du monde qu'elle domine. A la même époque, le capitalisme parisien se rabat sur la finance qui lui est plus profitable. Paris se fait alors admettre comme ville organisatrice des mouvements de capitaux intra-européens jusqu'en 1870 où l'Angleterre l'emporte.

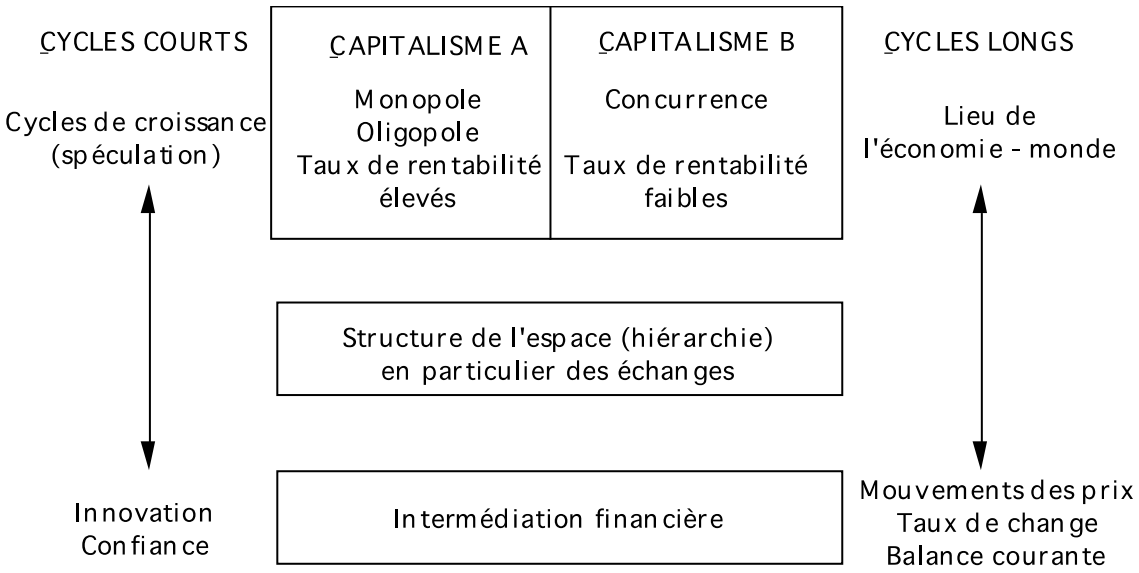
Un capitalisme en puissance s'esquisse depuis des siècles, se développe et se perpétue depuis le XIII° siècle. Les signes annonciateurs en sont l'essor des villes et des échanges, l'apparition d'un marché du travail, la densité de la société, la diffusion de la monnaie, la montée de la production, le commerce à distance… Dans une vision de longue durée, comprenant des mouvements répétitifs, des variations, des retours, la Révolution industrielle s'analyse comme une grande mutation, et non pas comme une grande rupture. En effet, le capitalisme est resté pour l'essentiel, semblable à lui-même, obéissant à sa règle interne de se maintenir par le changement même. Pour F. Braudel, il ne faut pas imaginer le capitalisme comme un développement par phases ou bonds successifs : capitalisme marchand, capitalisme industriel, capitalisme financier.

L'étude de l'histoire montre la coexistence simultanée de plusieurs formes de capitalisme, soit à travers les grands marchands de jadis qui n'étaient jamais spécialisés dans une forme de capitalisme, soit à travers les mécanismes du monopole sous toutes ses formes (jusqu'aux multinationales aujourd'hui). Le principal privilège du capitalisme, aujourd'hui comme hier, reste la liberté de choisir sa forme, son champ d'action. De ce fait, le capitalisme possède la capacité, à tout instant, de virer de bord : c'est le secret de sa vitalité. Le capitalisme se succède infiniment à lui-même. La société enveloppe tout et il ne faut pas penser que le capitalisme est un mécanisme économique sans plus. Le capitalisme vit dans l'ordre social. C'est un adversaire ou un complice de l'Etat, il s'appuie également sur le ciment de la société que constitue la culture, il tient les classes dominantes.

Le capitalisme face à l'économie de marché conduit au fait que l'on observe l'existence d'une partie de l'économie faite de petites unités indépendantes. Les grandes entreprises ont besoin

d'unités de plus petite taille que la leur et les demandes des habitants aussi. Il existe donc une dialectique vivante du capitalisme en contradiction avec ce qui, en dessous de lui, n'est pas le vrai capitalisme. Le marché a une énorme puissance créatrice. La zone inférieure des échanges, de l'artisanat et même de la débrouille (l'économie informelle), sont une richesse pour l'économie. Le rez-de-chaussée qui n'est pas paralysé par la lourdeur de ses équipements et de son organisation est toujours apte à prendre le vent. Il constitue une zone de genèse des innovations qui retombent ensuite dans les mains des possesseurs du capitalisme.

La grille d'analyse de F. Braudel permet d'interroger la société actuelle selon une division du temps autre que conjoncturelle. Le capitalisme comme ordre politique est donc hiérarchies (économique, géographique et sociale). Le schéma suivant offre une synthèse de ce qu'il a qualifié de dynamique du capitalisme.



Se référer à cette thèse, c'est également constater qu'il n'y a pas de mondialisation au sens spécifique du terme à la fin du XX° siècle, mais bien la poursuite d'un mouvement dont les contours actuels apparaissent dès le Moyen Age, à l'issue de l'effondrement des principes de l'économie domaniale hérités de l'Antiquité. Replacer cette perspective de la mondialisation à la lumière de l'histoire permet d'en relativiser l'évidence mais, en même temps, de mettre l'accent sur la continuité du phénomène et focaliser ainsi différemment les perspectives du jeu de l'activité économique. C'est aussi une manière de poser le problème de l'interférence entre l'activité économique qui va s'exercer dans le cadre de l'espace géographique des marchés et celui de la vie citoyenne qui va s'exercer dans le cadre de l'espace géographique des nations.

Conclusion : mondialisation et américano-centrisme

C'est d'ailleurs au thème de la relation entre mondialisation et culture qu'A. Mattelart consacre son article de l'*EncyclopediaUniversalis* en s'interrogeant sur le fait de savoir si l'humanité s'installe dans la monoculture sous la poussée des universaux symboliques de la consommation de masse et des réseaux. A cela, il oppose le constat des fractures sociales, économiques et des poussées identitaires.

Il signale ainsi que l'utopie de cette perspective est corrélative de la révolution industrielle avec le développement des réseaux techniques et leur supposée puissance agglomérante. Cette perspective de la mondialisation va d'ailleurs de pair avec la question de la langue véhiculaire dominante (lieu ultime de l'identité culturelle). Mais, en constatant, avec F. Braudel, la place

de New York comme centre de l'économie-monde, la mondialisation ne peut-elle aujourd'hui être interprétée dans la perspective de l'américanisation ? Le diagnostic de « maladie de civilisation » que constitue l'américano-centrisme vu de l'extérieur peut-il suffire à entrer dans la compréhension des figures de la mondialisation et dans celles de l'internationalisation de l'entreprise d'un point de vue culturel ?

Le néologisme d'« américanisation » date de l'après Deuxième Guerre Mondiale et sert de référence pour analyser les prolongements culturels du plan Marshall avec, comme le constate L. Boltanski[24], l'émergence de la catégorie sociale du cadre gestionnaire. La réaction à l'américanisation trouvera un point culminant avec Mai 68 et, aux Etats-Unis mêmes, avec la contestation de la guerre du Vietnam. Cette contestation, de façon plus large, s'exprima au travers d'une solidarité à établir avec les pays du Tiers Monde, qui seraient ainsi plus exposés que les autres à la domination économique et culturelle américaine. Cette contestation sera d'ailleurs à l'origine d'une perspective idéologique plus large qualifiée de « tiers-mondisme », avec tous les attributs de simplification et d'incantation propres à une idéologie.

Le fait de la multinationalisation des entreprises, principalement américaines au départ, occulte maintenant le débat plus large qui avait été ouvert avec le commentaire culturaliste de la production de masse après 1945 (avec notamment la référence centrale à la notion de culture de masse et de *mass media*). La perspective utopique de la mondialisation trouve alors ses relais idéologiques avec des expressions telles que celles de « village mondial », de « vaisseau terre » tendant à supprimer la ligne de démarcation qui avait été établie entre une puissance culturellement hégémonique et les autres, dans le projet de gommer les différences. En mettant au premier plan le caractère économique de la perspective (avant son aspect culturel), il s'agit de rendre crédible le constat d'une situation égalitaire et universaliste concernant tous les producteurs et tous les consommateurs. La communication de masse tient à cet égard le rôle spécifique de facteur homogénéisant d'un media représenté comme neutre, transparent et universel et possédant une vocation émancipatrice. D'où le projet de gommer les différences culturelles dans une perspective où l'on retrouve également occultés les liens subtils qui s'établissent entre culture et idéologie avec l'affirmation péremptoire de la fin des idéologies... et de la révolution politique comme forme de contestation et, par extension, la fin de l'essentiel des différences culturelles. La référence au déterminisme culturel d'un système socio-technique « nouveau » au caractère économique global dans sa nature même y est constante. Les Etats-Unis sont alors représentés comme la première société de ce type, finalement apaisée après la fin du conflit du Vietnam ce qui permet d'abandonner la référence au caractère impérialiste de sa puissance dans la perspective d'un nouveau consensus. Tout devient place de marché, comme extension de la perspective de ce « village mondial » avec la construction de grands espaces de libre échange. La perspective de symboles culturels universels d'ordre essentiellement commercial va alors suivre, transformant *de facto* la représentation dans les catégories d'un vase clos et venant masquer les inégalités radicales de ce monde.

Par ailleurs, les catégories de la mondialisation vont de pair avec une forme de cosmopolitisme, sorte de contrepoint d'un monde orphelin du cosmopolitisme de la pensée politique communiste. Et le cosmopolitisme de la mondialisation est vu comme le projet de la réduction de la diversité des « grands groupes » qui doivent ainsi être homogénéisés. Mais ne tombe-t-on pas alors dans la quête duale d'un différencialisme que justifierait la référence à leur dimension (critère numérique) et à leurs principes (perspective axiologique sur la base d'une hiérarchie des valeurs).

[24] L. Boltanski, *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Les Éditions de Minuit, collection « Le sens commun », Paris, 1982

Mais la mondialisation recouvre aussi l'existence de problèmes généraux dont le diagnostic (et le remède ?) passeraient par l'intégration d'une perspective radicalement globale (pollution des océans, déchets, déforestation, réchauffement de la planète, etc.).

Par ailleurs, la perspective de la mondialisation ne recouvre t-elle pas non plus le développement d'un métissage plus que d'une homogénéisation ? Il s'agirait alors d'une perspective continuant à accepter les différences culturelles mais aussi permettant d'attribuer un caractère dynamique à la culture et une perspective à la dynamique de cultures spécifiques. C'est aussi ce qui serait à même d'expliquer la tentation identitaire, l'intolérance.

La mondialisation indique donc l'existence d'une perspective essentiellement économique, sorte de métaphore d'un Nouveau Monde, d'un Eldorado commercial vaste et inexploité. Parallèlement, ce terme masque l'existence d'une course effrénée à l'exploitation de nouvelles opportunités commerciales. Cette course a, à son tour, provoqué une recherche accrue de rentabilité à court terme et de compétitivité ce qui a entraîné nombre d'entreprises à négliger, ignorer voire refuser la prise en compte de facteurs de risques environnementaux, de la diversité culturelle, de situations d'exploitation scandaleuses des travailleurs les moins protégés, y compris des enfants, à soutenir directement ou indirectement des régimes politiques garants de la docilité de la main d'œuvre. A l'avantage comparatif des nations, perspective héritée du mercantilisme, correspondrait, dans une sorte de continuum, l'avantage concurrentiel des entreprises multinationales et à cet avantage mercantiliste reconnu aux entreprises multinationales (reconnaissance « en plein ») correspondrait une forme de perspective communautarienne conduisant à reconnaître aux groupes restreints des droits spécifiques indépendamment de leur représentativité (reconnaissance « en creux »). Et c'est bien au travers de ces manifestations que la mondialisation nous pose la question de la substance multiculturelle de l'activité économique. Elle pose d'ailleurs la question de sa critique dont la récupération idéologique en fait de l'« altermondialisation » et non, comme cela aurait été normal, de l'« anti-mondialisation » ou encore de la révolution culturelle.

Elle fonde aussi le dogme que l'activité des entreprises multinationales serait plus bénéfique aux travailleurs et aux citoyens de pays en développement que les entreprises « normales » sur la base de d'un argument qui mérite largement complément d'enquête et qui est qu'à l'autonomie importante de la filiale dans le cadre institutionnel affaissé des pays où elles opèrent correspondrait une plus grande autonomie individuelle du travailleur qui s'y trouve. Cette logique serait au fond une théorie libérale « en creux » de l'exploitation. En tous les cas, elle recouvre aussi l'idée que l'entreprise multinationale aurait en partie réussi à se débarrasser des influences culturelles locales.

La mondialisation comme « moment historique » pose également la question des conditions entropiques de son épuisement et de sa réversibilité. Les indicateurs à suivre sont donc ceux de l'espace géographique des nations : guerres impérialistes, montée des nationalismes, conflits commerciaux, revendications sociales, déséquilibres économiques et environnementaux, réglementations croissantes des marchés financiers et en matière environnementale, etc. Ces indicateurs sont en effet représentatifs de contradictions qui adressent un questionnement tant aux modes formels de coopérations (cf. les coopérations interétatiques de type ONU, OCDE, UE, etc.) qu'aux modes informels (cf. les alliances d'entreprises) et donc aux régimes de gouvernance qui fondent l'ordre mondial. C'est d'ailleurs en cela que l'on peut aujourd'hui être amené à parler de « démondialisation » et même de « démultinationalisation », les entreprises multinationales, qui touchées par une crise industrielle et financière, sont contraintes de revendre des filiales, comme on le voit dans le cas des entreprises du secteur de l'automobile, par exemple. Une autre manière de parler de « démondialisation » est d'acter la constitution d'un « monde multipolaire » tant d'un point de

vue impérialiste (la « Chinafrique ») que du point de vue d'une « gouvernance large »[25] (cf. le thème de la « gouvernance verte » après le Rio + 20).

Section 2 : La perspective culturaliste d'un modèle « anglo-américain » de l'organisation

Rappelons tout d'abord les quatre critères qu'A. Hatchuel[26] suggère comme venant fonder un modèle organisationnel :
- une vision qui dépasse la dimension des techniques de gestion,
- un dépassement des spécificités sectorielles,
- l'existence d'institutions permettant la formulation et la diffusion du modèle (écoles, chercheurs, groupes de professionnels, etc.),
- des concrétisations exemplaires.

Pour ce qui concerne le multiculturalisme comme modèle, quels en sont donc les éléments de concrétisation ?

Ce qui soutient la logique de cet argument consacré à l'existence d'un modèle « anglo-américain » repose sur la difficulté ressentie de parler d'un « objet » comme un modèle organisationnel sans position épistémologique. Il s'agit en effet de questionner l'évidence qui sert de base à la référence à des modèles organisationnels.

Pour leur part, M. Boyer & R. Freyssenet[27]rappellent l'existence de quatre modalités de conception des modèles en sciences sociales :
- un idéal à atteindre,
- la stylisation d'un ensemble de traits réellement existants,
- une construction d'enchaînements logiques à partir de comportements supposés fondamentaux des agents organisationnels,
- une réponse cohérente aux problèmes nés des évolutions antérieures.

Parler de modèle « anglo-américain », c'est donc indiquer que l'on doive penser :
1° Qu'il s'agisse d'un modèle organisationnel, la question de la référence géographique étant à la fois une question structurante relative à la nature et aux circonstances auxquelles se trouvent confrontées les entreprises mais aussi le signe du passage de la focalisation de leur management sur les tâches à la focalisation sur les personnes.
2° Qu'il puisse *a minima* entrer dans un cadre d'interprétation culturaliste et ce qui pose donc la question du référentiel comparatif (un modèle « européen » alors ?).

Le modèle multiculturel de l'organisation tend donc à se référer à l'existence de « modèles culturels » de référence sur la base d'une forme de primauté accordée au modèle dit « anglo-américain » et c'est par référence à R. Farnetti et I. Warde[28] qu'il sera question d'envisager la perspective culturaliste des modèles organisationnels dans la dimension historique du temps « long » applicable à la compréhension de l'organisation économique. La transmission d'un « modèle anglo-américain » se serait ainsi effectuée par emprunts et métissage : les méthodes américaines de management ont pris place dans les pratiques managériales en Europe essentiellement après la Deuxième Guerre Mondiale.

[25] Y. Pesqueux, *Gouvernance et privatisation*, PUF, Paris, 2007
[26] A. Hatchuel, « Y a-t-il un modèle français ? Un point de vue historique », *Revue Française de Gestion Industrielle*, vol. 17, n° 3, pp. 9-14
[27] R. Boyer & M. Freyssenet, *Les modèles productifs*, Editions La Découverte, collection « repères », n° 298, Paris, 2002, p. 8
[28] R. Farnetti& I. Warde, *Le modèle anglo-saxon en question*, Economica, Paris, 1997

La transmission des modèles obéit à deux paradoxes. Le premier est lié à l'effet d'importation du modèle qui ne peut induire les mêmes résultats que ceux observés dans le pays d'origine. Le deuxième concerne le cas fréquent du modèle corrigé et renvoyé ensuite au pays d'origine qui en tire parti. Les modèles se nourrissent donc les uns des autres et impliquent des effets différents selon l'environnement d'application.

A l'exportation, le modèle prend souvent une forme pure et dure dénuée de toutes ses complexités (cf. l'assimilationnisme). Il est réduit à un ensemble d'images et de scènes qui tendent vers un état idéal loin de toutes les impuretés qui caractérisent le modèle originel : c'est le cas, par exemple, lorsqu'on décrit le PDG américain dans des histoires ou des anecdotes qui ne tiennent compte que des qualités de pragmatisme et d'intransigeance. Le « modèle anglo-américain » se transmet avec un mélange de purisme et de dogmatisme qui se manifestent sous forme de leçons et de règles strictes que les responsables tentent d'imposer dans les autres pays en faisant abstraction des spécificités locales. Une part de responsabilité revient aussi aux pays importateurs qui implantent le modèle dans un enthousiasme qui va jusqu'à l'empressement conjugué à l'ignorance. Dans ce sens M. Albert[29] a décrit la version exportée du « modèle américain » comme étant « *plus dure, moins équilibrée, plus jungle que la version originale. Appliquée sans précaution, c'est l'équivalent d'un remède de cheval qu'on prétendrait utiliser sans disposer des antidotes qui en corrigent les excès* ». L'analyse d'un modèle est ainsi d'autant plus pertinente que le modèle est mis en lumière dans son état d'origine et non sur place après importation.

Le « modèle anglo-américain » se distingue aussi classiquement du « modèle rhéno-japonais » incarné par l'Allemagne et le Japon. Il est caractérisé par la prédominance de la finance dans l'économie et par la réalisation des profits dans le court terme, à la différence du « modèle rhéno-japonais » connu par la place importante de l'industrie et par la difficulté à réaliser les profits dans le court terme. W. Hutton[30], pour sa part, met l'accent sur la différence entre le modèle britannique et le modèle américain qui ne peuvent, à ses yeux, être agrégés aussi facilement en un seul eu égard aux conflits et aux disparités entre les deux. Toutefois, avec les références géographiques disparates ainsi posées, il est important de souligner ici l'« effet zoom » de l'hypothèse culturaliste qui peut aussi bien être mobilisée pour indiquer ce qu'il y a de commun que ce qu'il y a de différent.

Si le « modèle anglo-américain » se base sur le pouvoir du marché, le « modèle asiatique », pour sa part, serait caractérisé par le rôle central de l'Etat dans un système économique lié à des facteurs historiques, culturels et géopolitiques qui ont fait de l'intervention de l'Etat le levier de la croissance économique. Il se distinguerait aussi par la priorité donnée à la production par différence avec le« modèle anglo-américain » qui privilégie la consommation. Les politiques d'investissement planifiées sur le long terme ont permis à ces pays (Japon, les « dragons » : Corée du Sud, Taïwan, Singapour - et la Chine) de tirer profit de la production de masse couplée à la stratégie agressive des prix. L'industrie asiatique a donné lieu par conséquent à une concurrence très rude aux produits des pays « anglo-américains » et européens et, par extension, constitue une forme de critique au « modèle anglo-américain ».

Le « modèle européen » constituerait une variété incarnée en Allemagne et basée sur le pouvoir des partenaires sociaux et sur la cogestion (*Mitbestimmung*) comme fondements d'une économie de marché dont le fonctionnement est contrôlé par l'Etat. Ainsi le modèle allemand, qualifié de « rhénan », se démarquerait-il à la fois par le dialogue social qui précède

[29] M. Albert, *Capitalisme contre capitalisme*, Le Seuil, Paris, 1991
[30] W. Hutton, *The State We'r In*, Jonathan Cape, Londres, 1995

toute validation institutionnelle et par le libéralisme économique limité par l'intervention de l'Etat.

Le cadre général de la transmission de ce type de modèles est lié à l'hégémonie britannique du XIX° siècle qui a donné lieu à une imitation de ce modèle économique par les pays suiveurs avec la France, la Belgique, l'Allemagne, les Etats-Unis, etc. Cependant, la transmission du modèle s'est effectuée à des rythmes différents. L'époque actuelle serait caractérisée par le phénomène qualifié de mondialisation qui tendrait à estomper les frontières entre les Etats du fait de l'action des entreprises multinationales et des accords de libre-échange. Cela aurait consolidé des tendances contradictoires de réversibilité à l'intérieur même des modèles organisationnels locaux dominants, d'autant que la fin de la référence politique au communisme créait un vide en termes de modèle de développement socio-économique, rendant légitime la référence politisée à des modèles organisationnels pour obtenir développement économique. Les turbulences du contexte mondial induiraient le basculement vers une ère de la « grande transformation » des formes organisationnelles avec l'idéologie de la forme unique, celle du « modèle anglo-américain » alors que c'est un mode d'organisation de l'entreprise.